

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA FORMATION.

Conformément aux instructions officielles¹, la formation au cours de l'année N se déroule à partir de la mise en œuvre de deux modalités interdépendantes :

- une pratique suivie et accompagnée sur un poste spécialisé
- des enseignements au cours des regroupements sur différents sites départementaux de l'ESPE d'Aquitaine – Université de Bordeaux d'une durée totale de 300 heures.

Cette formation est organisée sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire. Une semaine de préparation à la formation est organisée sur l'année N-1 (24h). Les temps de mise en situation professionnelle devant les élèves constituent un élément nécessaire de la formation. Les épreuves du CAPPEI se déroulent au cours du troisième trimestre de l'année scolaire N, en mai/juin.

1Décret no 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)